



Démographie

Rendre obligatoire la déclaration de domicile ?

Le recensement de population a ses limites, à plus forte raison dans sa formule renouvelée. Il y aurait une solution a priori toute simple pour permettre aux communes d'évaluer avec précision leur population : rendre obligatoire la déclaration du domicile.

On imagine qu'une telle mesure soulèverait moult critiques de la part de ceux qui défendent les libertés individuelles. Un député pourtant, Pierre Lang (UMP, 6^{ème} circonscription de Moselle), a osé présenter une telle proposition de loi à l'Assemblée nationale.

Ainsi, la personne qui établit sa résidence principale dans une commune, ou la transfère dans une autre, devrait le déclarer auprès des services administratifs de sa nouvelle commune. La commune remettrait au déclarant un récépissé qui constituerait l'unique justificatif de domicile à produire pour toute autre formalité. Et pour être certain que chacun remplisse bien cette formalité, le raccordement aux réseaux publics d'électricité ne pourrait intervenir que sur présentation de ce récépissé...



Aide à domicile

Des débats sur le rôle des bénévoles

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) vient de publier une étude sur « Les services d'aide à domicile dans le contexte de l'Allocation personnalisée d'autonomie » (*Etudes et Résultats*, n° 460 de janvier 2006 – 12 p.). Il s'agit d'une étude monographique réalisée en 2004 dans quatre départements (non cités). Elle permet de caractériser le contenu et les modalités du développement de la demande d'aide induite par l'Allocation personnalisée d'autonomie.

Entre autres, la DREES s'intéresse à l'encadrement des services, et en particulier au rôle des bénévoles. La problématique développée est proche de celle que l'on retrouve en Mayenne avec les associations locales de l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) ou de Familles Rurales. Ainsi, la DREES constate que la présence de bénévoles dans l'encadrement des activités fait débat au sein des associations. Selon elle, les critiques le plus souvent émises à l'encontre du bénévolat sont de trois ordres :

- La proximité des bénévoles avec les demandeurs, sachant qu'il s'agit de dossiers nécessitant une certaine confidentialité.

- Les besoins de technicité dans la fonction d'évaluation.
- La nécessité d'encadrer au plan professionnel les aides à domicile.

En revanche, précise la DREES, les bénévoles se voient reconnaître un rôle important dans la détection précoce des situations de dépendance et pour la qualité des échanges relationnels avec les bénéficiaires et leurs familles.

La DREES conclut : « Des tensions se manifestent ainsi entre une conception de l'activité de services fondée sur la maîtrise accrue d'outils techniques (sur

le plan du management, du suivi budgétaire, de l'application du droit du travail...) et un engagement bénévole fondé en premier lieu sur la relation interpersonnelle »...

Au demeurant, la DREES ne donne pas la recette pour solvabiliser demain ces postes d'encadrement salariés...

D'un CEAS-point-com à l'autre

Dans le CEAS-point-com n° 166 du 10 février 2006, nous faisons le constat que le Gouvernement déploie beaucoup d'énergie pour développer les services à la personne, mais beaucoup moins pour rappeler certaines dispositions du Code du travail.

Du coup, quand *Ouest-France* (édition du 14 février 2006, en pages « Economique et social »), présente le chèque emploi-service universel, on connaît même les avantages fiscaux pour les particuliers employeurs, mais absolument aucune référence pour les droits des salariés. Ce n'est pas la préoccupation du Gouvernement.

En l'occurrence, employer quelqu'un en utilisant le chèque emploi-service universel n'implique pas une rémunération au SMIC (sauf si la personne recrutée est débutante, soit durant six mois). Dans tous les cas, la convention collective des salariés du particulier employeur s'applique.

L'idée d'une sous-rémunération dans les services à la personne est fortement ancrée. *Le Monde* ⁽¹⁾ écrit lui-même : « Quant aux salariés, la pénurie continuera s'ils ne trouvent pas un salaire au moins égal au smic (...) ». Comme si cela était possible !



A votre agenda

L'Europe face aux défis de la mondialisation le 23 février, à Renazé

Le jeudi 23 février, à 20h30, dans la salle de l'entracte, à Renazé, la Maison de l'Europe en Mayenne et la communauté de communes Saint-Aignan/Renazé organisent une conférence-débat sur le thème de « **L'Europe aux défis de la mondialisation** » : quels accords possibles à l'OMC (économiques, sociaux, environnementaux...) pour préserver l'avenir des régions, tout en assurant un meilleur équilibre du développement mondial ?

Les intervenants :

- **Stéphane Le Foll**, euro-député (PSE), membre de la commission « agriculture » du Parlement

européen et membre de la délégation de l'Union européenne au récent sommet de l'OMC à Hong-Kong.

- **Jean Bizet**, sénateur (UMP), président du groupe de travail du Sénat sur la mondialisation et vice-président de la délégation française aux sommets de l'OMC de Doha, Cancun et Hong-Kong.

Conférence gratuite et ouverte à tous (possibilité de co-voiturage au départ de Laval : rendez-vous à 19h30 sur le parking de la Place de Hercé). Renseignements au 02.43.69.55.21.

La pensée hebdomadaire

« Derrière les trois grands chantiers de Jacques Chirac (cancer, sécurité routière, handicap), il y a l'alcool. Mais il n'est jamais pris au premier degré. On s'occupe des maladies qui sont souvent les conséquences de l'alcoolisation, sans traiter ce phénomène ».

Hervé Chabalier, propos recueillis par Sandrine Blanchard, *Le Monde* du 25 novembre 2005 (p. 13).
Hervé Chabalier, journaliste, est l'auteur d'un rapport *Alcoolisme : le parler vrai, le parler simple* (publié en novembre 2005 chez Robert Laffont).

⁽¹⁾ - Yves Mamon, « Le plan Borloo, qui prévoit de créer 500 000 emplois dans les services domestiques, sera lancé le 14 février », *Le Monde* du 8 février 2006.